

Reversion de retraite non reclamée

Par **rst**, le **01/07/2017 à 09:19**

Bonjour à tous, voilà mon père est décédé depuis 9 ans, ma mère avait le droit à la réversion de retraite de mon père malheureusement moi et mon frère avons laissé ma sœur s'occuper des papiers comme ma mère est atteinte d'une sclérose en plaques elle n'a plus toute sa tête. Nous avons appris il y a 2 ou 3 mois qu'elle n'avait jamais fait la demande de réversion et donc les pensions de retraite ne veulent pas payer les sommes dues (900 euros par mois sur 9 ans).

Quels sont les recours merci bien ..

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/07/2017 à 10:49**

Bonjour

Nous sommes un forum étudiant. Je vous invite plutôt à vous rendre sur forum habilité à donner des conseils juridiques tel que Légavox.

Par **Camille**, le **01/07/2017 à 15:06**

Bonjour,

[citation]Quels sont les recours merci bien ..[/citation]

Je suppose que si vous posez la question sur ce forum, c'est que vous savez déjà que la réponse est AUCUN.

Les retraites ne sont jamais réversibles (sauf cas très rares) et ne sont versées qu'à partir de la date de la demande.

Il en est de même, bien sûr, pour les pensions de réversion.

Peu importe, hélas, qu'on soit atteint de sclérose en plaque, qu'on n'a plus toute sa tête ou qu'on a laissé votre sœur s'occuper des papiers et que vous avez déjà - semble-t-il - reçu une réponse négative des caisses de retraite...

Par **Fax**, le **01/07/2017 à 15:33**

Bonjour,

En effet, je rejoins Camille la pension de réversion est versée à compter de la demande. L'octroi de la pension de reversion n'a pas de caractère rétroactif sauf si elle est demandée dans les 12 mois qui suivent le décès de l'époux/épouse qui bénéficiait de la retraite ou aurait pu en bénéficier.